

Responsable Adjoint du service Archives (F/H)

Située à seulement 3 km de Paris, Clamart est une ville de 55 000 habitants qui se distingue par un côté « village » avec de nombreux espaces verts, une zone pavillonnaire étendue et un équilibre en termes de mixité sociale. Clamart, qui appartient au Territoire Vallée Sud-Grand Paris est accessible directement de la gare Montparnasse (7mn) et dotée de 2 lignes de tramway (T6 et T10). C'est aussi la première ville à accueillir une gare du Grand Paris Express. Forte de ses racines et de ses spécificités, Clamart s'inscrit dans une dynamique de développement avec des projets phare d'aménagement urbain qui renforcent l'attractivité de la ville.

Le service Archives municipales de la ville de Clamart recherche, dans le cadre d'un remplacement, un(e) Responsable adjoint(e) du service Archives pour une durée de 6 mois.

Vos missions

Sous la responsabilité de la Responsable du service, vous serez en charge de :

La collecte des fonds d'archives municipales

- Collecte et traitement des versements, gestion des éliminations, reprise des arriérés, récolement
- Information et sensibilisation des services versants
- Amélioration des inventaires existants et création d'instruments de recherche
- Communication des documents en interne

L'archivage électronique en lien avec la DSI

- Audit des pratiques de plusieurs services et de leur logiciels métiers
- Réalisation d'un logigramme
- Rapport et recommandations

Le poste :

Poste à pourvoir en CDD pour une durée de 6 mois.

Catégorie A ou B (Attaché ou assistant de conservation du patrimoine)

Poste à temps plein (39h hebdo) - 25 jours de congés annuels et 23 jours de RTT

Restauration collective, participation au transport

Profil

De formation supérieure Archivistique, vous connaissez les règles juridiques applicables aux archives publiques et avez une bonne connaissance des institutions et structures administratives.

Vous avez idéalement une expérience sur un poste similaire et êtes à l'aise avec les règles de tri, de sélection et les spécificités de l'archivage électronique.

Conformément au principe de non-discrimination issu du Code du travail et dans le cadre de sa politique inclusion et diversité, la Ville de Clamart étudie, à compétences égales, toutes les candidatures, quels que soient le genre, le handicap ou l'origine.